

---

---

**Portail Famille d'Hérouville Saint-Clair :**  
**Pièces justificatives à intégrer dans votre compte.**

---

---

**Pour l'inscription scolaire :**

- ✓ **Copie du Livret de Famille :** pages des parents et de chacun des enfants pour lesquels une inscription est demandée, ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant concerné par une inscription.
- ✓ **Justificatif de Domicile :**
  - Pour les locataires: quittance de loyer de moins de trois mois.
  - Pour les propriétaires : facture du fournisseur d'eau ou d'électricité de moins de trois mois.
  - Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile, pièce d'identité de l'hébergeant et courrier attestant l'hébergement.

***Si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre école :***

- ✓ **Certificat de radiation** délivré par le directeur ou la directrice de l'école précédemment fréquentée.

***En cas de demande de dérogation au secteur scolaire :***

- ✓ **Attestation correspondant au motif de la demande de dérogation** (le document demandé est précisé, pour chaque motif, dans l'onglet « demande de dérogation », de la rubrique « nouvelle demande d'inscription scolaire »).

***Si vous n'êtes pas domicilié à Hérouville Saint-Clair :***

- ✓ **Avis commune de résidence**, dument complété et signé par le représentant de votre commune (ce formulaire est accessible dans l'onglet « demande dérogation », de la rubrique « nouvelle demande d'inscription scolaire »).

***En cas de parents séparés :***

- ✓ **Extrait du jugement définitif du divorce**, précisant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant.
- ✓ **Attestation sur l'honneur concernant les coordonnées du second parent de l'enfant.**

**Pour l'inscription aux services périscolaires : restauration scolaire ou accueil en garderie :**

- ✓ **Certificat médical attestant que les vaccins de l'enfant sont à jour** ou **copie des pages vaccinations du carnet de santé** (en vérifiant que les nom et prénom de l'enfant soient bien reportés en haut de la page) → insérer l'un ou l'autre de ces documents, en tant qu' « attestation vaccinations », dans les pièces à fournir.
- ✓ **Attestation de paiement CAF** (ou autre régime), à l'adresse déclarée sur le portail famille, indiquant le quotient familial du mois précédent l'inscription et les nom(s) et prénom(s) des enfants pris en compte

***Si vous souhaitez être prélevé mensuellement :***

- ✓ **Mandat(s) SEPA & IBAN** (restauration et/ou garderie périscolaire) et **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**.

***Rappel : Le justificatif de domicile et l'attestation de paiement CAF doivent être fournis chaque année, au moment du renouvellement des inscriptions aux services périscolaires. Les copies du livret de famille et jugement de divorce ne sont à fournir qu'en cas de changement de situation.***